



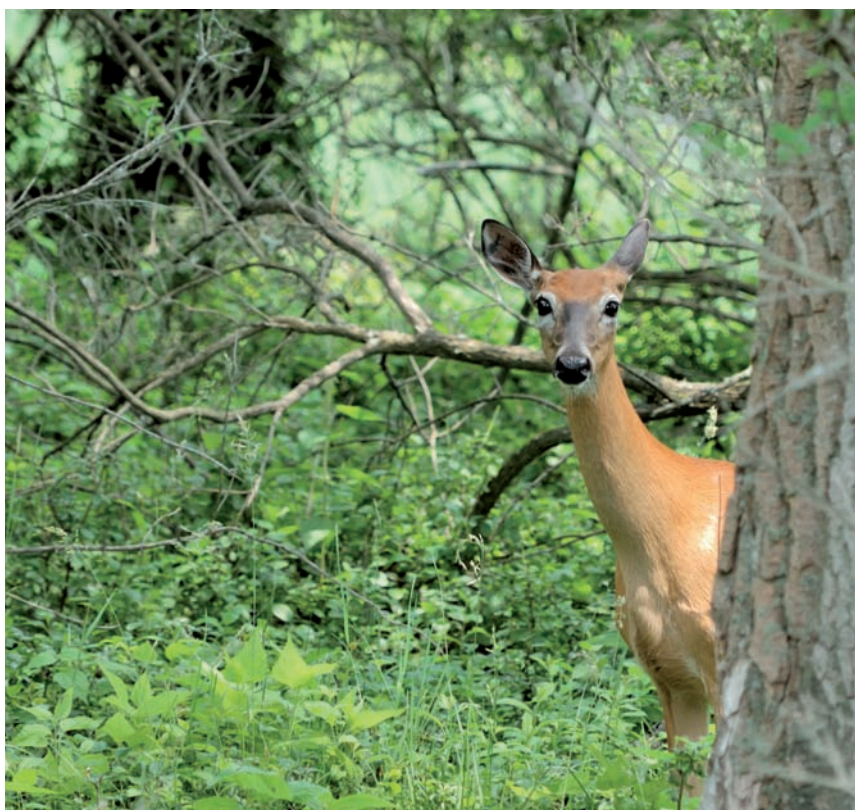
ÉDITO

Rendez-vous de l'automne

La période estivale a été marquée par des tensions très fortes sur les marchés financiers, alimentées par les craintes sur le devenir du financement de certains États, en particulier en Europe mais aussi aux États-Unis. Si des solutions d'urgence ont été trouvées, la situation reste précaire. C'est dans ce contexte perturbé que les collectivités locales vont entamer leur traditionnelle phase de "bouclage" budgétaire de l'année 2011, synonyme pour nombre d'entre elles de recours à l'emprunt. Le Crédit Agricole, partenaire historique du secteur public local, sera à l'écoute de vos besoins, à l'occasion des nombreux salons et congrès de l'automne : au congrès de l'Union sociale de l'habitat à Bordeaux du 27 au 29 septembre, à Rennes lors de la Convention annuelle de l'intercommunalité organisée du 12 au 14 octobre par l'Association des communautés de France et, bien entendu, Porte de Versailles à Paris lors du prochain salon des Maires du 22 au 24 novembre.

Biodiversité en danger : le rôle majeur des élus

ZOOM
ZOOM
ZOOM



La disparition des espèces est une réalité, qui fait de la préservation de la biodiversité un enjeu majeur des politiques locales. Dans ce cadre, quel peut être le rôle des collectivités territoriales ? Des moyens d'action locaux, en effet, sont à la disposition des élus pour préserver leur richesse naturelle. Le point sur la situation.

suite page 2

Les maisons de santé rurales

Créées par la MSA, les maisons de santé rurales garantissent une offre de soin de premier recours multidisciplinaire. Dans un contexte de désertification médicale, les MSR sont une solution viable pour garantir l'accès aux soins et leur continuité.

suite page 4



Protéger la biodiversité : un défi à relever pour les élus

La préservation de la biodiversité fait partie des attributions des élus. Les collectivités constituent dans ce domaine un échelon privilégié d'intervention et ont un rôle important à jouer. Quels sont les leviers d'action à leur disposition, face à un constat préoccupant ?

Créé en 1985, le terme de biodiversité est la contraction de l'expression "biodiversité biologique". Il s'agit de la vie dans ses différentes formes d'expression : du plancton à la forêt, en passant par l'homme, tous les êtres vivants font partie de la biodiversité. Elle regroupe également toutes les relations établies entre les êtres vivants et les interactions avec leurs milieux. Aquatiques ou terrestres, de taille infinitésimale ou gigantesque, ces écosystèmes jouent un rôle fondamental par leurs apports – approvisionnement, régulation, culture. Or, dans le monde actuellement, 60 % des écosystèmes fournissent des services dégradés. D'après les chiffres de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), expert mondial en matière d'espèces menacées, le taux d'extinction des espèces est de 100 à 1 000 fois plus élevé aujourd'hui que le taux d'extinction naturel.



À l'échelle mondiale

La mobilisation au niveau international est importante : en octobre 2010, année de la biodiversité, s'est tenue la 10^e Conférence des parties (COP 10) de la Convention sur la diversité biologique à Nagoya. En marge de cette conférence, un plan d'action pour la protection de la biodiversité dans les agglomérations pour la période 2011-2020

a été adopté lors du Sommet sur les villes et la biodiversité le 26 octobre 2010. Il a pour but de créer un indice de la diversité biologique en milieu urbain. Comme le souligne Florence Clap, chargée du programme Politiques de la biodiversité pour le Comité français de l'UICN, « ce plan permet la reconnaissance du rôle des autorités locales, ce qui implique une coopération renforcée des collectivités entre elles et avec les différents acteurs du territoire ». De la commune à l'État, en passant par la région, tous les maillons ont leur rôle à jouer.

Au niveau national

D'après Florence Clap, « la France est présente dans 5 des 34 points chauds de la biodiversité (encadré), 4 d'entre eux concernant l'outremer ». Il est vrai qu'avec 11 millions de kilomètres carrés, qui font d'elle le deuxième espace maritime mondial, la France présente

une grande vulnérabilité. Car ces richesses naturelles exceptionnelles présentent un inconvénient majeur : selon la liste rouge de l'UICN, la France se situe au huitième rang mondial pour le nombre d'espèces animales et végétales menacées. Pour remédier à l'érosion de ce patrimoine, le gouvernement est

entré dans la seconde phase de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), qui implique la mobilisation de tous les acteurs (collectivités, associations, établissements publics, entreprises).

Enjeu communal

Les collectivités territoriales constituent une échelle pertinente pour agir : l'ancrage au territoire est fort et les élus ont un pouvoir de décision quant à son évolution.

Il existe deux formes de biodiversité. La première regroupe les espèces rares ou menacées, la seconde désigne les espèces que nous côtoyons tous les jours : insectes, papillons, platanes, etc. « L'enjeu majeur est de comprendre que la biodiversité rend des services et que le maintien d'écosystèmes sains est la solution la plus rentable, explique Florence Clap. Il faut considérer la préservation de la biodiver-

Stratégie nationale 2011-2020

La première Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a été lancée en 2004 dans le but de stopper la perte de la biodiversité d'ici à 2010. Dans ce cadre, des indicateurs ont été construits depuis 2006 pour renseigner le public sur l'état et l'évolution de la biodiversité en France. La première phase s'est achevée en 2010, une seconde a démarré cette année (voir interview). La SNB 2011-2020 fixe pour ambition commune de préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, d'en assurer l'usage durable et équitable, et de réussir à impliquer tous les secteurs d'activité. Six orientations complémentaires, réparties en vingt objectifs, couvrent tous les types d'enjeux pour la société.

Désertification médicale : comment l'endiguer

Si le nombre de médecins n'a jamais été aussi élevé en France, l'accès de la population aux soins de proximité et de premier recours est inégal entre les territoires. Les zones rurales mais aussi certaines zones urbaines "sensibles" sont particulièrement touchées par la désertification médicale. Le Crédit Agricole, acteur du développement des territoires, a donc décidé de consacrer à ce sujet un ouvrage destiné aux élus locaux. Ce *Guide des maires* traitera du "rôle du maire dans la politique de santé publique" et se veut un outil d'aide et de retour d'expériences sur, entre autres, l'évaluation de l'usage et de l'efficacité des mesures incitatives, la régulation des implantations médicales ne décourageant pas les jeunes médecins, l'intérêt des aides logistiques et financières favorisant l'exercice médical regroupé, l'accompagnement du vieillissement de la population... Co-préfacé avec l'Association des maires de France, ce guide vous sera remis gracieusement sur le stand du Crédit Agricole, lors du salon des Maires et des collectivités locales, Porte de Versailles à Paris du 22 au 24 novembre prochains.

la lettre
du Crédit Agricole
du Centre Ouest

Éditeur :
Uni-éditions, 22, rue Letellier,
75739 Paris Cedex 15

Réalisation :



Directrice de la publication :

Véronique Faujour

Comité éditorial :

Stéphanie Renault

Rédactrice en chef :

Pascale Barlet

Maquette et secrétariat de rédaction :

Véronique Péron

Rédaction :

Jaumette Harang

Assistante de la rédaction :

Céline Minot

Dépôt légal : août 2011

Maisons de santé rurales : un modèle de travail en réseau

Créées à l'initiative de la Mutualité sociale agricole, les maisons de santé rurales maintiennent la présence de professionnels de santé dans les territoires ruraux ou semi-ruraux. Ces structures pluridisciplinaires permettent aux habitants d'avoir accès à une offre de soins diversifiée.

À l'initiative de la Mutualité sociale agricole (MSA), les maisons de santé rurales (MSR) visent à maintenir une offre de services de proximité et à contribuer au dynamisme des territoires ruraux. Deux types d'acteurs prennent part à la création d'une MSR : les professionnels de santé et les élus locaux.

Un constat alarmant

La création des MSR fait suite à un état des lieux relatif à la démographie médicale en milieu rural. À titre d'exemple, ce sont trois généralistes qui partent chaque jour sans être remplacés. En cause, le "papy-boom" de la profession, un *numerus clausus* trop faible ces dernières années, la réticence des jeunes professionnels à s'installer hors des grandes villes, etc. La MSA s'est attachée à trouver une solution aux attentes des professionnels de santé et à encourager l'installation de nouveaux praticiens. Il s'agit également de répondre aux besoins des territoires : maintenir une offre de soins ambulatoire suffisante en milieu rural, assurer la continuité et l'accessibilité des soins, et prendre en charge globalement les patients.

Une MSR, c'est quoi ?

La MSA définit ses maisons de santé rurales pluridisciplinaires comme "des lieux physiques

de regroupement en milieu rural, pour des professionnels de santé issus de disciplines différentes (médicales, paramédicales voire sociales) offrant des soins courants, en journée, à la population". Une MSR se caractérise par son implantation en milieu rural dans des zones non encore désertifiées. Elle regroupe des professionnels de santé de plusieurs disciplines sur un bassin de vie et doit être ouverte à tous types de publics. Elle repose enfin sur une dimension professionnelle et évolutive du concept (ingénierie des organisations, nouvelles technologies de l'information et de la communication).

Fonctionnement

Une MSR permet le développement du travail en réseau et la coordination des soins. Elle intègre également le suivi des maladies chroniques. Mais en amont de l'implantation d'une MSR, il faut d'abord réaliser

un projet de soins. Ce diagnostic doit prendre en compte les besoins de la population et les particularités du territoire. Un cahier des charges précise les éléments-clés d'une MSR : le type de professionnels nécessaires (médicaux et paramédicaux), l'organisation et la programmation des locaux, les conditions d'exercice des professionnels (engagements dans le domaine de la permanence ou de qualité des soins notamment), l'accueil d'étudiants, la délégation des tâches. Suite aux expérimentations, un principe s'est dégagé : une MSR doit disposer a minima de deux médecins généralistes, deux infirmiers diplômés d'État et un masseur kinésithérapeute. Selon les besoins, pourront s'ajouter des médecins spécialistes, des chirurgiens dentistes, des sages-femmes, des pharmaciens, des travailleurs sociaux, etc. : un projet de MSR, en effet, doit impérativement tenir compte des spécificités locales. ■

Le Crédit Agricole, partenaire de la MSA

Afin de développer l'implantation des maisons de santé rurales, la MSA et le Crédit Agricole ont conclu un partenariat. L'accord répond à une volonté de renforcer la présence des professionnels de santé au cœur des territoires. La mise en commun de leurs expertises et de leurs moyens doit permettre de contribuer de manière déterminante à la réalisation de cet enjeu de santé publique. Ce partenariat s'articule autour des compétences propres à ces deux acteurs : la MSA apporte son appui logistique et technique et le Crédit Agricole propose des offres de financement adaptées à la création et au développement de ces projets.